

Education

Les loisirs, un droit «essentiel» des enfants inégalement respecté

Dans son rapport annuel sur les droits de l'enfant rendu public ce mercredi 15 novembre, la Défenseuse des droits insiste sur l'importance du repos et des activités sportives et culturelles pour le développement de l'enfant, pourtant souvent considérés comme secondaires.

par [LIBERATION](#), avec AFP

Les loisirs, le repos tout comme les activités sportives et culturelles sont un droit «*essentiel*» pour les enfants : c'est ce que défend la Défenseuse des droits dans un rapport publié ce mercredi 15 novembre, qui regrette qu'il soit parfois négligé et inégalement respecté.

«*Il y a un écart entre le droit aux loisirs, à la culture et au sport, qui existe dans nos textes, et la réalité vécue par les enfants*», a expliqué Claire Hédon à l'AFP, en présentant le rapport annuel sur les droits de l'enfant, consacré cette année aux loisirs.

«*Le repos et le sommeil, le jeu et le mouvement, la découverte du monde extérieur et de soi, sont inhérents au développement de l'enfant, tant d'un point de vue physique et pédagogique que social et culturel*», souligne l'autorité administrative indépendante qui a consulté 3 600 enfants. «*Ce n'est pas un petit droit, un droit secondaire. [...] Ces activités permettent le développement de l'enfant, son insertion sociale, son éducation et son épanouissement personnel*», relève-t-elle.

La Défenseuse des droits demande que l'enseignement obligatoire de la pratique sportive à l'école et au collège (trois heures hebdomadaires), pas toujours respecté, soit «*effectif*». L'école est pour nombre d'enfants le «*seul accès*» à «*l'art, à la culture, au sport*».

Inégalités géographiques, sociales, et genrées

«Les enfants en France ont deux fois moins d'activités sportives que la moyenne des pays européens, et les filles en France deux fois moins que les garçons», affirme Claire Hédon, qui souligne les inégalités de genre existant dans l'accès au sport : dans les cours de récré, les garçons occupent le centre en jouant au foot et les filles sont reléguées «à la périphérie». Les communes construisent plus d'équipements sportifs pour des activités pratiquées par les garçons (terrains de foot, skatepark...) que par les filles, affirme-t-elle.

Parmi les freins à l'accès aux activités sportives et artistiques, les inégalités géographiques et sociales : territoires ruraux ou plus pauvres ont une offre moins développée et des transports limités. «71 % des enfants dont les parents disposent de bas revenus ne sont pas inscrits dans un club ou une association sportive et culturelle, contre 38 % des enfants dont les parents disposent de hauts revenus», selon le rapport.

Si les enfants des milieux populaires sont «sous-occupés», d'autres, dans les milieux favorisés, sont au contraire «suroccupés», note le rapport. Il insiste sur l'importance de laisser du répit et du repos à l'enfant et de le laisser choisir ses activités. La «recherche de performance» peut être source de «stress» et contraire à l'idée «essentielle», de «plaisir».

«Accès adapté et inclusif»

Le rapport salue les politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics dans le domaine du sport pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes et invite le ministère de la Culture à s'en inspirer.

Le rapport recommande «un accès adapté et inclusif de tous les enfants au sport, à l'art et à la culture, quels que soient leur âge, leur sexe, leur état de santé ou leur handicap, leur origine et leur nationalité». Il note ainsi les difficultés des enfants mal logés, placés ou incarcérés, handicapés ou malades à bénéficier d'activités sportives régulières. «En foyer, on est obligé de suivre le groupe sans pouvoir choisir ses activités. Mais on n'aime pas tous la même chose !» témoigne un enfant cité dans le rapport.

Les mineurs isolés étrangers, dont 30 % étaient logés à l'hôtel en 2020, devraient avoir «accès à des activités extrascolaires ou sportives chaque fois qu'ils en expriment l'envie». L'institution de la place de Fontenoy propose aussi de «rendre systématique la traduction en plusieurs langues» des dossiers d'inscription dans les clubs et associations sportives et culturelles, pour les parents ne parlant pas français.

En accueillant les Jeux olympiques 2024, «la France a fait de la promotion de l'activité physique et sportive une grande cause nationale», une ambition qui interroge la «place donnée à ces activités dans le quotidien des enfants», souligne l'institution.